

# Établir des partenariats grâce à une consultation constructive :

## 7 pratiques pour la participation de la société civile au processus décisionnel de l'UE

Octobre 2022

Au fil des ans, CONCORD, en collaboration avec ses partenaires de la société civile à travers le monde, a produit un certain nombre de contributions concrètes sur la participation de la société civile aux partenariats internationaux et à la prise de décision en matière d'action extérieure de l'UE. À plusieurs reprises, nous avons évalué ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans les mécanismes de dialogue existants et nous avons partagé des bonnes pratiques et des recommandations afin d'améliorer les possibilités de participation. Le présent document rassemble les messages clés de ces efforts antérieurs en sept bonnes pratiques, afin de définir ce que signifie concrètement la participation significative et de poursuivre notre dialogue avec l'UE. Il vise à encourager non seulement une transition vers une action en faveur d'une participation significative, inclusive et sûre de la société civile, mais aussi un changement d'approche vers la coopération et la cocréation avec la société civile dans toute sa diversité, en reconnaissant la valeur du partenariat et de l'engagement avec la société civile à tous les niveaux et dans toutes les institutions.

- Veiller à la présence des principales parties prenantes afin de garantir des discussions constructives et un partage proactif des informations.
- Veiller à ce que la responsabilité de mener les consultations ne soit pas confiée à une seule unité, mais qu'elle soit intégrée dans les méthodes de travail de l'ensemble du personnel de l'UE dans toutes les DG et tous les services.
- Renforcer les ressources humaines et leurs capacités afin de gérer des consultations constructives à tout moment.
- Le rôle clé de la société civile locale et sa complémentarité avec les acteurs internationaux devraient être reconnus et pris en compte comme un élément fondamental du soutien à la localisation.

### 1. Changement de culture institutionnelle

Il est essentiel de traduire les engagements politiques existants en volonté politique et en changement de culture et d'attitude afin de s'engager réellement avec les OSC. Ce changement de culture doit découler de la reconnaissance par l'UE, à tous les niveaux et dans toutes les institutions et services, des acteurs de la société civile en tant que partenaires à part entière.

Le Forum des OSC UE-UA qui a précédé le Sommet UE-UA de 2022, bien qu'il ait souligné l'engagement en faveur de la participation de la société civile, n'a pas été mis en œuvre de manière significative. L'un des problèmes identifiés était qu'il offrait très peu d'espace pour le dialogue entre la société civile et les principaux décideurs impliqués dans la négociation du partenariat UE-UA.



## 2. Créer ou renforcer des mécanismes de dialogue systématiques et rigoureux

Les décideurs politiques doivent créer les conditions d'un engagement durable, stratégique et significatif avec les acteurs de la société civile. Il est important d'assurer des échanges réguliers entre les OSC et les représentants de l'UE en intégrant des mécanismes de dialogue dans les processus décisionnels.

- Créer des espaces de dialogue sur des thèmes généraux ainsi que sur des questions ciblées, en laissant suffisamment de temps à la société civile pour apporter sa contribution.
- Concevoir des mécanismes de participation stables et des processus de suivi afin de garantir un dialogue bidirectionnel continu et transparent ainsi que des boucles de réaction.
- Associer une diversité d'acteurs aux mécanismes de dialogue et encourager l'apprentissage mutuel à partir de perspectives et de domaines d'expertise différents.
- Envisager le partage de bonnes pratiques et de lignes directrices claires afin d'éviter les incohérences et d'améliorer la qualité des possibilités de participation à tous les niveaux, en particulier lorsque la société civile est associée à des processus réguliers ou récurrents par l'intermédiaire des délégations de l'UE.
- Promouvoir la participation de la société civile aux dialogues avec les autres parties prenantes (secteur public, international, privé) à tous les niveaux, du local au mondial.

La diversité des formats des consultations sur la programmation « Europe globale » en 2020/2021 au niveau des délégations de l'UE et à Bruxelles a offert de nombreuses possibilités de dialogue. La Commission Européenne devrait tirer les enseignements des bonnes pratiques et fournir à tous les services des orientations supplémentaires à l'avenir.



## 3. Co-création

L'Union Européenne devrait viser une co-création systématique de ses processus décisionnels avec les acteurs de la société civile, au-delà de simples consultations « alibis ». L'UE devrait garantir une approche co-créative :

- Dans l'ordre du jour, par exemple en demandant quelles priorités pourraient manquer et en étant ouvert à l'intégration des idées de la société civile, en lançant des appels à candidatures pour des sessions thématiques à l'initiative des OSC ou en laissant les OSC façonner les sessions (y compris en invitant des intervenants).
- Dans le format et la méthodologie, par exemple en laissant suffisamment de temps aux OSC pour transmettre leurs messages et en veillant à ce que les plateformes utilisées permettent un engagement direct avec les intervenants/les parties prenantes de l'UE.
- Il est également essentiel de garantir une méthodologie qui permette une discussion constructive et significative débouchant sur des résultats ou des recommandations concrets.
- Les consultations doivent avoir lieu à un stade du processus où les recommandations peuvent encore être prises en compte et influencer les résultats finaux.

Le dialogue structuré du GAP III a été un bon exemple de co-création en ce qui concerne la mise en place du Comité Directeur, la suggestion de certains points pour le projet d'ordre du jour et la sélection des orateurs invités et des participants. Toutefois, des améliorations sont encore possibles, par exemple en recourant à une méthodologie de co-création dans les sessions en petits groupes et en veillant à ce que les discussions soient constructives et débouchent sur des résultats concrets plutôt que sur une série de déclarations.



## 4. Partage d'informations

Une consultation utile repose sur le partage proactif, transparent et en temps utile des documents stratégiques et des informations, afin de permettre aux OSC de se préparer, de se consulter et de se coordonner horizontalement, y compris avec nos partenaires.

- Partager des informations de qualité sur le contenu de la consultation bien à l'avance, au moins un mois avant la consultation.
- Rendre les informations disponibles dans les langues pertinentes, en particulier lorsque vous collaborez avec des OSC locales, et fournir suffisamment d'informations pour garantir un dialogue constructif.
- Avant les consultations, veiller à prendre connaissance des informations disponibles afin de préparer les discussions et de garantir des conditions équitables entre les OSC actives au niveau européen et celles actives au niveau local.

**Le Forum des OSC UE-UA a présenté certains défis. Les délais serrés et la charge de travail croissante pour sa préparation n'ont pas permis d'assurer une consultation, une participation et une coordination horizontale adéquates de la société civile. Plusieurs changements de format et de structure ont été apportés à très court terme, et des thèmes ont été imposés. Pour ces raisons, la participation des OSC a été faible et presque limitée aux membres du comité directeur.**



## 5. Accessibilité, inclusion et sécurité

L'UE doit veiller à ce que les obstacles à l'accessibilité n'empêchent pas la participation significative de la société civile et à ce que toutes les voix puissent se faire entendre. Un soutien pourrait être nécessaire pour garantir l'accessibilité à un large éventail d'acteurs de la société civile, tels que les petits producteurs, les personnes handicapées, les organisations de jeunes, les organisations de femmes, les organisations de défense des droits des populations autochtones et des minorités, et d'autres groupes marginalisés, afin de garantir une approche plus intersectionnelle et de ne pas limiter le dialogue à un petit nombre d'acteurs habituels.

### Général

- Consulter la société civile afin d'identifier et d'examiner les moyens de surmonter les obstacles à l'accessibilité.
- Fournir des services d'interprétation dans différentes langues (par exemple, le français et l'espagnol) ainsi que la langue des signes et le sous-titrage.
- Formuler des critères d'accessibilité et de représentation équilibrée des représentants et des intervenants des OSC dans les forums de l'UE.
- Assurer une communication inclusive et accessible (outre la traduction/l'interprétation, en évitant le jargon européen).
- Prendre des mesures supplémentaires pour garantir l'accessibilité géographique (pour ceux qui doivent se déplacer pour assister à des réunions en personne) et l'accessibilité physique du lieu de réunion.
- Prendre en compte les questions de sécurité, en particulier lors des interactions avec des militants et des défenseurs des droits de l'homme dans les pays partenaires.
- Partager les bonnes pratiques et élaborer des lignes directrices internes sur la manière de garantir l'accessibilité, l'inclusion et la sécurité.

### Consultations

Les consultations en ligne peuvent être un excellent moyen d'élargir la portée des consultations. Toutefois, les possibilités de participation en ligne ne doivent pas se substituer à la participation physique. La plupart des recommandations générales ci-dessus s'appliquent aux consultations en ligne. En outre, l'UE devrait

- Veiller à ce que les réunions permettent aux participants de se connecter depuis différents fuseaux horaires.
- Assurer la sécurité en ligne, par exemple en utilisant des plateformes sécurisées avec cryptage.
- Être attentif aux effets de la fracture numérique dans l'accès aux plateformes en ligne et les atténuer, par exemple en partageant des lignes directrices et une formation technique sur l'utilisation de la plateforme en ligne, en veillant à ce qu'elle soit accessible aux personnes handicapées et à ce qu'elle ne soit pas trop exigeante en termes d'accès en cas de connexion Internet médiocre.
- Utiliser des plateformes interactives qui permettent une communication bidirectionnelle.

- Envisager la création d'un fonds de connectivité destiné à fournir un soutien financier direct aux organisateurs de sessions, aux intervenants et aux participants de la société civile qui ont besoin d'une bande passante supplémentaire ou d'une connectivité accrue pour participer efficacement.

## 6. Autonomie à s'auto-organiser

Il est également important de donner aux OSC l'autonomie nécessaire pour s'auto-organiser. La société civile a besoin d'espaces sûrs pour se réunir, identifier les problèmes et les priorités, et concevoir des solutions et des actions. L'UE devrait soutenir les espaces où la société civile peut :

- Se connecter et collaborer.
- Définir ses propres priorités ou thèmes de discussion au-delà de ceux identifiés par l'UE.
- Des mécanismes spécifiques pourraient être mis en place autour d'événements multipartites clés tels que les sommets de haut niveau, les forums, etc., afin de fournir des ressources financières à la société civile pour lui permettre de s'organiser (par exemple, en facilitant les déplacements des partenaires du monde entier).

## 7. Garantir la transparence et la responsabilité



Un partenariat significatif dépend de la clarté de la portée, des objectifs et de la boucle de réaction.

- Être clair sur l'objectif de l'engagement avec les OSC et formuler des attentes claires.
- Veiller à la mise en place de mécanismes de retour d'information efficaces et transparents à l'issue des consultations, communiquer ouvertement et partager avec les OSC les informations relatives à l'impact de leur participation sur les processus politiques ou de programmation, à la manière dont leurs contributions seront prises en compte et dans quelle mesure. Cela peut se faire, par exemple, en publiant les résultats en ligne, en assurant un suivi par courrier électronique ou en organisant une réunion de suivi.
- Eviter de communiquer qu'un processus participatif ou une consultation approfondie de la société civile a eu lieu si ce n'est pas le cas. C'est à la société civile qu'il appartient de décider si une consultation a été adéquate.

## RESSOURCES

Dialogue structuré GAP III : commentaires et recommandations de CONCORD (2022)

Forum des OSC (sommet UA-UE) : commentaires et recommandations de CONCORD (2022)

Document de CONCORD : Promotion de l'espace civique et d'un environnement favorable dans l'action extérieure de l'UE (2018)

CAD de l'OCDE : Recommandation sur la promotion de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire (2021)

UNmute Civil Society : Recommandations pour garantir une participation significative de la société civile aux Nations unies (2021)



Cette publication a été cofinancée par l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de CONCORD et ne reflète pas nécessairement les vues de l'Union Européenne.

# NOS MEMBRES

